



NATION  
huronne-wendat

255, Place Chef Michel Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0  
Téléphone : 418-843-3767  
Télécopieur : 418-842-1108  
www.wendake.ca

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

### CONVOCA T I O N

Membres de la Nation,

Tel que stipulé dans le Code de représentation de la Première Nation régissant la procédure et le fonctionnement des assemblées, les membres de la Nation sont invités à l'assemblée régulière qui sera tenue à la salle Wendake de l'Hôtel Premières Nations, au 5 Place de la Rencontre, LUNDI le 5 décembre 2016 de 19 h à 21 h 30

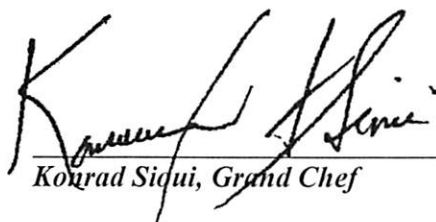
### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 2016 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 septembre 2016;
4. Suite des travaux de la séance précédente;
5. Présentation et lecture des lettres, des pétitions et autres documents adressés au Conseil;
6. **Affaires des Chefs** : présentation des motions et des projets de résolution :
  - 6.1 Résolution #6748 adoptée lors de l'assemblée extraordinaire du 20 septembre 2016, intitulée «Règlement 2016-02 modifiant le Règlement 1996-01 du Conseil de la Nation huronne-wendat portant sur les nuisances, les inconduites ainsi que les animaux»;
  - 6.2 Résolution #6749 adoptée lors l'assemblée extraordinaire du 20 septembre 2016, intitulée «Financement octroyé par le ministère de la Culture et des Communications au Musée de la Nation huronne-wendat»;
  - 6.3 P.R. Politique de vaccination du personnel au CNHW;
  - 6.4 P.R. Protocole de retour des données de l'enquête régionale sur la santé des P.N.;
  - 6.5 P.R. Adhésion à l'entente d'échange de renseignements relativement à l'entente-cadre pour l'amélioration de l'administration et de l'offre de l'aide au revenu dans les communautés;
  - 6.6 P.R. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;
  - 6.7 P.R. Planification stratégique du CNHW 2015-2020;
  - 6.8 P.R. Émoluments des élus;
  - 6.9 P.R. Financement pour le système intégré d'information de gestion;
  - 6.10 P.R. Confirmation de la fin des travaux pour le réaménagement du Carrefour artistique de la NHW;
  - 6.11 P.R. Bonification de l'entente de développement culturel 2016-2018 du ministère de la Culture et des Communications du Québec;
  - 6.12 P.R. Comité de la langue huronne-wendat;
  - 6.13 P.R. Accord de financement du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du programme «relève et mise en valeur»;

## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT

- 6.14 P.R. Demande de financement à Ressources naturelles Canada pour la révision de la démarche relative à la consultation de la Couronne dans le cadre du projet Oléoduc Énergie Est;
  - 6.15 P.R. Appui du CNHW pour la réalisation du projet du parc linéaire de la Rivière Jacques-Cartier;
  - 6.16 P.R. Demande de financement pour l'année 2017-2018 dans le cadre du programme interactions communautaires du Plan Saint-Laurent;
  - 6.17 P.R. Demande de financement 2017-2019 dans le cadre du programme d'aide financière aux véhicules hors route (Volet II) de la Fondation de la faune du Québec;
  - 6.18 P.R. Appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale Nationale;
  - 6.19 P.R. Transfert de la permission d'utilisation du lot communautaire #1596-222 de la réserve 7A) 535, Chef Max Gros-Louis;
  - 6.20 P.R. Permission d'occupation au bénéfice de M. David Cloutier;
  - 6.21 P.R. Engagement au titre de l'article 95;
  - 6.22 P.R. Contrat de déneigement 2016-2017 et 2017-2018;
  - 6.23 P.R. Allocation de lot (10).
- 7. Période de questions pour les membres de la Nation;
  - 8. Présentation et étude des rapports de comités ou du Cercle des Sages;
  - 9. Questions nouvelles et commentaires pour les Chefs familiaux;
  - 10. Période de questions pour les membres de la Nation;
  - 11. Fixation de la prochaine assemblée régulière;
  - 12. Clôture.

Veillez prendre note que les assemblées régulières sont accessibles à tous les membres de la Nation, *aucun membre n'en sera exclu, sauf dans le cas de conduite malséante*, le président peut expulser ou exclure tout membre ayant un comportement inacceptable au cours de l'assemblée.



---

Konrad Sidui, Grand Chef

c.c.: Cercle des Sages

Wendake, le 29 novembre 2016